

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 47

Artikel: Le manteau de fourrure
Autor: Reift, Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour beaucoup, rappelle l'entrée triomphale en fonctions du jeune régent, tout fier de voler de ses propres ailes... une façon de parler !

Nous ne voulons pas ici donner les noms. On a dit, au début, ceux des disparus — une vingtaine — depuis la dernière agape. Puis, plus tard, ce fut l'appel des présents, parmi lesquels des octogénaires qu'il serait regrettable vraiment de ne pas voir devenir centenaires. Deux de ces braves vétérans y sont allés de ces productions pour lesquelles le patois reste la langue classique du terroir. Cela nous a fait penser à Louis Favrat, professeur de français, à Ch. César Dénéreaz, professeur de chant et à Louis Monnet, du *Conteur*. Plaignons les jeunes d'aujourd'hui de ne pas les avoir connus !

Mais voici, aux productions individuelles, un septuagénaire qui se lève. Les ans ne peuvent rien sur sa robuste et haute stature et son cœur reste frais, aussi entonne-t-il une *chanson d'amour* ; ce n'est pas celle de Schubert, mais qu'importe, elle est très douce. Notre classe a encore un excellent ténor : il est là. Une belle basse noble multiplie les harmonies, ce qui n'empêche point les conversations particulières d'aller leur train. Tout près de nous, des... vigneron n'envisagent pas la magnifique récolte de cette année avec enthousiasme ! Toujours cette mévente. En attendant, un costaud de la confrérie fait circuler des bouteilles de Dézaley — ou quelque chose comme ça — venant de ses caves bien garnies et libérales.

L'un de nos plus grands plaisirs — avec une pointe d'émotion — a été de serrer la main à des collègues que nous n'avions pas revu depuis un demi-siècle à peu près. Et dire que ni les uns ni les autres n'avaient jamais quitté le canton de Vaud ! Et l'on prétend que la Suisse est un petit pays ! Et puis, nous avons entendu l'un des doyens raconter ses premières expériences. Elles remontent à une époque où l'école se faisait « vers les quatre heures du matin », avec pause et reprise naturellement. Quant au dimanche, il n'y avait pas d'école de ce nom, il y avait une école, comme les jours de semaine. En outre, les fonctions d'église. Nous croyons même qu'il y avait des sermons les jours de semaine. Un registre de la Municipalité de Reverolles, du 10 novembre 1817 porte que le régent fera deux écoles par jour, à l'exception du mercredi et du samedi, où il n'y en aura qu'une, « dès la St-Martin à la grande visite d'avril ». On ne dit pas l'heure d'ouverture, mais « dès la grande visite à la St-Martin, il y a une école par jour sur les onze heures et une école le dimanche ». En décembre, janvier et février, il y a « une leçon aux grands garçons dès les 6 heures du soir à 8 heures, autant que sa santé lui permet, on lui fournira les chandelles, soit lumière, cette leçon est particulièrement pour l'arithmétique et les thèmes dont les catéchumènes ne peuvent guère profiter pendant le jour à cause de la multitude des enfants et parce que les catéchumènes sont appelés tous les jours à l'instruction du pasteur à l'heure du midi où ils doivent être rendus à la cure... »

Traitement: 44 quarterons de blé, mesure de Morges, payables par trimestre. Fr. 48 en argent, payables de même. « Des javelles à la moisson au gré des parents ». Chambre, cuisine, jardin, planlage, chenevière, cave, deux chars de bois « pour chauffage de l'école rendu chez lui ».

Mais tous ces détails nous éloignent du but de ces lignes, qui était de féliciter les anciens normaux de se revoir de temps à autre, en esprit de corps, si l'on peut dire, pour affirmer leur attachement à leur pays, à la cause de l'instruction publique, qu'ils ont servie avec dévouement et pour se sentir les coudes, tandis qu'il en est temps encore. Aussi, leur Comité — qui préside le jovial M. Delarageaz — les convoque-t-il pour juillet 1930 à Nyon.

L. M.

Economie sociale. — On aura beau dire, il y a des choses dont le prix ne devrait jamais augmenter : les pommes de terre, le sucre, le pain.

— Certes, c'est là une vérité alimentaire.

Au vert. — Le médecin lui a ordonné la campagne. Il s'est retiré dans un petit village, où il passe toutes les journées à jouer au billard.

— C'est une façon comme une autre de se mettre au vert.

LAUSANNE AU TEMPS JADIS

22 avril 1074. — Sr Valette escrivain et arithmétique d'Orange toléré en cette ville comme les autres réfugiés d'Orange, mais pour la pension qu'il demande escondit.

24 avril 1704. — On fera convenir les officiers (huissiers) prévost et chasse-coquins pour leur ordonner de se prendre garde qu'on ne salisse les fontaines.

20 mai 1704. — La fée (femme) de J. Jacques Baudet de Froideville ayant proféré quelques parolles de mespris contre nostre magistrature sera asprement censurée.

3 juin 1704. — A la maîtresse d'escole de Paudex six quarterons de messel pour sa pension. Vers le milieu du siècle, il y eut aussi une maîtresse d'école à l'hôpital; (ce sont les deux seules dont il soit fait mention dans les manaux.)

7 juillet 1704. — Marie De Villaz de Pully ayant été attrapée à dérober et ayant commis plusieurs et divers autres larcins qu'elle a confessé a esté condamnée a estre fustigée par les chascocoquins cinq tours par la sale de l'Evesché iusques a effusion de sang et a estre mise au collier une heure durant, congédiée par serment et condamnée à tous dérends.

15 août 1704. — Deffence à qui que ce soit de loger aucun étrangers sinon aux hostes qui ont enseigne pendante.

Deffence a tous hostes et cabarettiers d'acheter aucun chapon, poulets, gibier, lièvres, pigeonneaux ny autre semblable mangeaille avant le dix heures à peine de 5 fl. de bamp. (MM. du Conseil voulaient être servis les premiers.)

19 août 1704. — A Mons. De Saussure deux places en St-François pour la Dame sa fée. (Elle était large, paraît-il.)

16 septembre 1704. — Mons. le procureur des pauvres dira a ceux qui ont coupé le bras a la femme d'Adam Rion que s'ils ne traitent pas a honneste prix le dit Rion qu'on leur deffend de médeller (soigner avec médicaments) plus aucun pauvre.

Au salon. — C'est délicieux, ce tableau. Comme le jeune homme et la jeune fille se donnent la main d'un air amoureux ! Ce sont sûrement des fiancés. Comment cela s'appelle-t-il ?

— Je ne sais. Il y a justement une carte au bas du tableau, où il y a écrit: Vendu.

Toujours lui. — Toupin rencontre une dame de ses amies poussant devant elle une voiture où deux charmants bébés se font vis-à-vis.

— Oh! les jolis enfants ! Comme ils se ressemblent. La dame (flatée). — Ils sont jumeaux, monsieur.

— Et ils sont à vous tous les deux ?

LE MANTEAU DE FOURRURE

— Allons, ne fais pas cette tête-là. Sois un peu présentable. Songe que les Hoover vont arriver d'une minute à l'autre.

— Eh bien, c'est justement cela qui me gêne, tes Hoover. Mme Hoover est à proprement parler une petite oie sentimentale et M. Hoover un serin parfait.

— Oh ! que tu puisses parler de la sorte de deux amis, de deux bons amis.

— Ah ! ah ! des amis, parlons-en. Chaque fois qu'ils viennent ici ou que nous allons chez eux, il en résulte de nouvelles exigences vestimentaires de ta part et un allègement considérable de mon portefeuille. Des amis, ça ? Plût au ciel que nous en ayons d'autres que ceux-là !

— Tu es injuste, Bill. Comment peux-tu regretter que ta femme soit bien habillée, soit chic, te fasse honneur ?

— Je n'y trouverais rien à dire, en vérité, si cela ne grevait pas notre budget d'une façon prodigieuse alors que tout l'argent qui part en toilettes, sacs, bas et chaussures pourrait nous procurer, par exemple, un petit pavillon bien coquet à la campagne ou une confortable conduite intérieure.

— Tout ça parce que j'ai l'idée de m'acheter le manteau de fourrure que Mme Hoover m'a conseillé et qui est une exceptionnelle occasion.

— Oui, je sais, toutes les occasions sont exceptionnelles. A vous entendre, vous, les fem-

mes, les occasions nous feraient plutôt gagner de l'argent qu'en dépenser.

— Mais, Bill, tu ne m'as pas répondu. Ce... manteau, l'aurai-je ?

— Mais non, ma petite. Ah ! non, non et non ! J'en ai assez, tu entends ? Je me suis laissé faire jusqu'à ce jour, mais maintenant, halte ! je ne marche plus. Tu comprends : je-ne-marche-plus.

— Soit, n'en parlons plus. Tiens, on sonne, ce sont les Hoover.

* *

— Bonjour, Madame Brown.

— Bonjour, Madame Hoover.

— Bonjour, Monsieur Brown.

— Bonjour, Monsieur Hoover.

— Nous vous attendions avec impatience, n'est-ce pas, Bill ?

— Oui, oui.

— Nous parlions de vous et du plaisir que nous aurions à vous voir. N'est-ce pas, Bill ?

— En effet, c'est pour nous un plaisir certain et toujours renouvelé que de vous voir.

— Mais, M. Brown, le plaisir, croyez-le, est pour nous également.

— Monsieur Hoover, je ne voudrais pas faire injure à ces dames, mais j'aurais un conseil à vous demander sur une question d'ordre juridique, relative à mon exploitation. Vous plait-il donc, cher Monsieur Hoover, que nous passions à côté et laissions ces dames bavarder à leur aise en notre absence ?

— Comme il vous plaira, Monsieur Brown, je suis à vos ordres.

* *

— Eh bien, petite Madame Brown, ce manteau ?

— Mon mari est tyrannique et ne veut pas en entendre parler.

— Oh ! le cruel !

— Oui, oui, cruel. Cruel et sans cœur. Ah ! les hommes.

— Oui, les hommes ! Tous les mêmes. Ils pensent à leur confort, égoïstement, à une auto, à une maison de campagne, à que sais-je encore, mais leur femme, ah ! ah ! leur femme, qu'elle aille nu-pieds, cela leur est bien égal.

— Oui, oui. Ah ! je suis bien malheureuse.

— Allons, petite Madame Brown, ne pleurez pas. Si votre mari rentrerait, il serait trop heureux de vous voir malheureuse. Il ne faut pas lui donner le plaisir de vous consoler. Il en est indigne.

— Mais, que faire ?

— Que faire ? Ah ! voilà. En face de la cruauté des hommes, il faut bien, ma foi, que les femmes se défendent.

— Oui, mais comment ?

— Comment ? Pauvre chère petite. Comment ? Eh bien, je vais vous le dire. Tout d'abord, lorsque je vous ai conseillé ce magnifique manteau, je prévoyais le refus de M. Brown de vous l'acheter. Je le connais, votre mari, allez ! Aussi, ai-je agi en conséquence. Votre manteau, c'est moi qui l'ai acheté.

— Ah, mon Dieu, et le payer ?

— Rassurez-vous. Votre manteau, je l'ai acheté et payé.

— Mais alors, c'est à vous...

— C'est à moi, oui, que vous le devez. Et vous m'avez déjà versé un à compte.

— Moi ?

— Oui, vous, car votre manteau, je l'ai porté au mont-de-piété où l'on m'a donné le tiers de sa valeur. Voici la reconnaissance.

— Mais, comment mon mari prendra-t-il la chose ?

— Laissez-moi faire.

* *

— Monsieur Hoover, en vous remerciant infiniment de votre conseil, laissez-moi vous dire que vous êtes une gloire du barreau de New-York.

— Oh ! Monsieur Brown.

— Si, si, je maintiens mon affirmation. L'argumentation que vous venez de fournir quant à la demande que je vous ai formulée est tout simplement étonnante et prouve que j'ai devant moi un des juristes les plus éminents de ce temps.

— Monsieur Brown, ne dispensez pas autant

d'éloges à mon mari. Il en tirera vanité, surtout s'il les reçoit de vous dont il ne cesse de me vanter les qualités. A propos de vos qualités, Monsieur Brown, savez-vous que je vais en mettre au moins une à contribution.

— Laquelle, chère Madame Hoover ?

— La générosité.

— Aïe !

— Vous ai-je fait mal ?

— Non, mais je connais l'antienne et je vais me ruiner. Il s'agit d'une fantaisie de ma femme, n'est-ce pas ? Elle m'a, à plusieurs reprises, parlé de l'achat d'un manteau de fourrure dont à aucun prix je veux consentir.

— En êtes-vous bien sûr, Monsieur Brown ?

— Certain.

— Et si ce manteau était une authentique occasion ?

— Je les connais, les occasions. Je suis sceptique. Et vous aussi, Monsieur Hoover, je présume ?

— Il en est, je vous assure, de véritables.

— Ah ? Je demande la preuve.

— La preuve ? Eh bien, Monsieur Brown, si un manteau de 20.000 dollars n'en coûtait que 8.000, serait-ce une occasion ?

— Certes. Mais ce ne sont pas ces occasions que ma femme me propose.

— Si.

— Je ne vois pas.

— Tenez, lisez.

— Je lis. Voyons une reconnaissance du mont-de-piété : « No 7474 B, Série M. C. K. Objet à retirer: manteau de fourrure. Restitution demandée : 8.000 dollars. Intérêts et frais : 5 dollars. » Quel rapport, Monsieur Hoover, je vous le demande, entre cette reconnaissance et le manteau demandé par ma femme ?

— C'est le manteau même qu'elle vous réclame.

— Comment ?

— Votre femme a trouvé dans la rue cette reconnaissance et vous demande tout simplement d'aller retirer cet objet au mont-de-piété.

— Mais jamais je ne me prêterai à cette manœuvre. C'est à proprement parler une escroquerie. Qu'en pensez-vous, mon cher maître ?

— Hum ! hum ! Oui, peut-être, est-ce une escroquerie. Mais, dans le cas particulier, vous devriez, je crois, accepter.

— Accepter ? Comment, vous, un maître du barreau, vous me conseillez ce vol ?

— Ce n'est pas un vol ?

— Qu'est-ce alors, sinon un vol ?

— Contre cette reconnaissance, parfaitement en règle, vous allez retirer un objet qui, sensément, vous appartient. C'est clair.

— Voyons, vous n'allez pas, je pense, vous faire trop prier, Monsieur Brown.

— Soit, je m'y résigne, mais j'exige de vous, Monsieur Hoover, que vous m'accompagniez.

— J'accepte volontiers.

* *

— Monsieur Hoover, je vais retirer ce manteau la mort dans l'âme. Il me semble que je commets une indécatesse.

— Une question préalable, Monsieur Brown. Depuis combien de temps êtes-vous marié ?

— Dix-huit mois.

— Je le savais, mais je tenais à vous le faire dire.

— Pourquoi ?

— Mon cher Monsieur Brown, laissez-moi vous ouvrir les yeux. Laissez-moi vous dire qu'il fut un temps où, moi aussi, j'eus dix-huit mois de mariage, où je crus aux occasions, où je marchai dans le *truc* du mont-de-piété.

— Le *truc* ? Monsieur Hoover, je vous somme de vous expliquer.

— Voyons, Monsieur Brown, n'avez-vous pas vu que dans toute cette histoire de manteau, c'est ma femme qui tire les ficelles ? Votre femme, elle aussi, n'a que dix-huit mois de mariage. Elle n'est femme qu'à demi, elle manque encore d'astuce et d'imagination, mais rassurez-vous, mon cher, ça viendra.

— Je trouve, pour ma part, qu'elle n'en est pas dépourvue.

— Soit. Mais si vous la laissez aller toujours

sans rien sur elle, il faudra bien qu'elle songe à s'habiller sans votre secours et en dépit de l'argent que vous ne lui donnerez pas.

— Je suis éberlué. Comment, c'est votre femme ?... Mais alors, elle vous a dit ?

— Tout. Ma femme ne peut garder aucun secret. Elle m'a dit que cette pauvre Madame Brown n'avait rien, mais rien du tout à se mettre, qu'il fallait trouver un moyen...

— Comment ? Rien à se mettre ? Mais elle me ruine, ma femme. Tous ses caprices, elle les satisfait.

— Pauvre Monsieur Brown. Nous sommes tous les mêmes, nous, les hommes. Vous croyez à ça ? Je l'ai cru moi-même. Mais, j'en suis revenu : les femmes ne sont jamais satisfaites.

— Ah ?

— Jamais. Ce manteau, il le lui fallait et elle l'aura.

— Ah ! non. Je ne suis pas de ceux qu'on mystifie.

— Vous n'êtes pas mystifié puisque vous savez.

— C'est vrai, je ne suis pas mystifié. Cette aventure est pour moi une leçon pour l'avenir. Je vais retirer ce manteau, soit ! mais plus jamais, vous m'entendez, Monsieur Hoover, je ne m'y laisserai prendre.

— On dit ça !

— En effet, sait-on jamais. Et maintenant, vous m'obligeriez en remettant à votre femme le chèque que voici.

— Ah ! mais non, Monsieur Brown. Entre nous, n'est-ce pas, je ne vous ai rien dit. C'est votre femme qui doit cette somme à la mienne et non pas vous.

— Mais, où prendra-t-elle l'argent ?

— Soyez tranquille, ma femme sera là et saura bien indiquer à la vôtre comment elle doit s'y prendre pour vous priver de telle ou telle chose.

— Me priver ? Ça alors, c'est le comble. Je devrai donc, pour améliorer l'ordinaire de mes repas, payer un supplément ?

— Evidemment.

— Mais quand le manteau sera payé, ce sera fini, je retirerai la subvention.

— Ceci, mon cher, comme a dit quelqu'un, est une autre histoire.

Emile Reift.

La Patrie Suisse. — No 1018 du 13 novembre. Un beau numéro: illustrations soignées, texte intéressant. Le concours hippique de Genève y occupe une large place. Il en est de même de l'œuvre de Vidy-Plage (cure préventive de soleil et de gymnastique spéciale pour enfants), fondée en 1915. C'est encore le stand de la Suisse romande à l'Exposition internationale de l'art culinaire, à Francfort sur le Mein; les Alpes suisses à Hollywood; l'exposition Ed. Bille à l'Athénée, à Genève, avec reproduction de cinq des œuvres exposées; des vues du Valais pittoresque (Bourg St-Pierre); de l'église de Mont sur Rolle, etc.; puis la «Petite Patrie Suisse», celle des enfants.

M. P.

LA MANIE DES SOCIÉTÉS

ELLE sévit un peu partout. Notre terre romande, où il fait si bon vivre, n'y échappe pas, non plus. Point n'est besoin d'être répandu pour devenir membre passif des nombreuses associations à «but idéal» qui fourmillent dans nos murs. Il est de bon ton qu'un citoyen conscient s'intéresse à la vie publique ou qu'il contribue au développement des arts.

Mais comme cela ne suffit pas à canaliser le flux de bonne volonté, de générosité et d'altruisme du monde sociable, des ligues innombrables ont été créées dans le but de propager certaines idées ou encore, plus simplement, pour grouper les hommes qui ont la prétention de penser de la même façon sur des sujets déterminés.

C'est ainsi que Jean-Paul a été «embrigadé». Il est membre actif de la Chorale des Sapeurs-pompiers, de l'Orchestre d'amateurs, des Amis du tir et de l'Arbalète, du Rowing et du Curling, de la Société protectrice des animaux, de la Ligue pour le relèvement des détenus libérés, de l'Union des «Jean» et de la confrérie des «Paul», de l'Amicale des «mobilisés» et des Contemporains de 1900!

En hiver, toutes ses soirées sont prises, cela se

conçoit; en été, ce ne sont que les dimanches. Et Paulette, sa jeune épouse, voit s'approcher, avec terreur, le temps des soirées-choucroute. Aurt-elle, du moins, la ressource de s'affilier à quelque ligue de femmes pour le bien !

Que voulez-vous, c'est la vie moderne qui veut ça ! Nos aïeux casaniers eurent, évidemment, le tort de ne pas être à la page.

Dans cet ordre d'idées, il est plutôt suggestif de signaler l'éclosion de la dernière «amicale». C'est celle des nourrissons. Les statuts de cette intéressante corporation prévoient que les adhérents, réunis sous l'égide de la bavette, seront accompagnés aux séances par des porteurs de biberon de l'un ou de l'autre sexe. Gageons que cette heureuse initiative aurait tout l'appui de nos fédérations laitières !

Mex.

Théâtre Lumen. — La Direction du Théâtre Lumen présente cette semaine la nouvelle et formidable adaptation du célèbre roman d'Alexandre Dumas *Le Comte de Monte-Cristo*, mis en scène par Henri Fescourt. Malgré son importance, «Le Comte de Monte-Cristo» sera présentée entièrement en deux semaines seulement, au Théâtre Lumen, dès vendredi 22 novembre. Cette semaine «Ire partie: Le Mystère du Château d'If». Vu le grand nombre de places déjà retenues, la Direction du Théâtre Lumen recommande au public de bien vouloir s'assurer ses places à l'avance, ceci afin d'éviter des déplacements inutiles.

Tous les jours, matinée à 15 h., soirée à 20 h. 30; dimanche 24, matinée dès 14 h. 30.

Royal Biograph. — Au programme de cette semaine, l'intrépide et sympathique Tom Mix, accompagné de son merveilleux cheval Tony, dans un de ses derniers succès: *Les fers aux poignets*, grand drame du Far-West. Au même programme, l'exquise et espiègle star américaine Madge Bellamy dans *La Représentante*, un succès de fou-rire. A chaque représentation, les dernières actualités mondiales et du pays présentées par le Ciné-Journal Suisse. Tous les jours, matinée à 15 h., soirée à 20 h. 30; dimanche 24, matinée dès 14 h. 30.

Pour la rédaction :
J. Bron, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

RADIO GÉNÉRALE
DENIER & Co Rue St-François 3, LAUSANNE - Fond. 1920
Tél. 26.196 — Maison des Vaudois.



POUR OBTENIR DES MEUBLES
de qualité supérieure, d'un goût parfait, aux prix les plus modestes.
Adressez-vous en toute confiance à la fabrique
exclusivement suisse
MEUBLES PERRENOUD

Succursale de Lausanne : PÉPINET-GRAND-PONT

LAUSANNE

Buffet de la Gare C.F.F.

André Oyex

Toutes spécialités de saison

Nos vins du pays réputés

Achetez vos chemises
chez le spécialiste

DODILLE
Rue Haldimand LAUSANNE

HERNIEUX

Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :

W. Margot & Cie
BANDAGISTES

Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne